

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 6 novembre 2017

Convocation du : 27 octobre 2017

Objet : **PETITE ENFANCE**

Micro-crèche d'Aspres sur Buëch. Règlement.

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Aspres sur Buëch, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Président.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, M. Mesle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, JP Artigues, C. Aubert, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont, M. Ventre.

Absents : C. Pierrot, J. Bourbousse, F. Darini, M. Gaignaire

Pouvoirs : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à René Moreau
Joël Bourbousse absent a donné pouvoir à Christian Aubert

Madame Monique Barthélémy, Vice-Présidente chargée des services aux habitants et affaires sociales présente le dossier aux conseillers communautaires.

Dans la perspective de l'ouverture de la micro-crèche d'Aspres sur Buëch un règlement de fonctionnement de l'équipement doit être adopté.

Celui-ci précise plusieurs aspects relatifs :

- aux modalités d'admission
- à l'organisation quotidienne
- au mode de calcul des tarifs
- aux modalités d'intervention médicale en cas d'urgence
- etc

Après avoir entendu, les délégués adoptent à l'unanimité le règlement proposé, chargent le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 37 dont 3 pouvoirs	pour : 37	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20171106-De169_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 14/11/2017

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à Aspres sur Buëch,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean Marie Bernard

